

Jean-Baptiste André Godin à Thil-Lorrain, 18 avril 1878

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (19)

Collation 2 p. (206r, 207v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Thil-Lorrain, 18 avril 1878, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/49605>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [18 avril 1878](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Thil-Lorrain \(1826-1893\)](#)

Lieu de destination Verviers (Belgique)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin remercie Thil-Lorrain pour les articles qu'il a envoyés au *Devoir*. Il le prie à l'avenir de lui adresser des articles occupant seulement deux colonnes du journal, car les lecteurs sont effrayés par la longueur d'un article sérieux. Il l'informe que son dernier article a été coupé en deux pour être publié dans deux numéros. Il l'avertit que le journal refuse les polémiques et même s'attache à ne pas attaquer telle classe sociale alors qu'il prêche la fraternité : « L'association doit être pour nous un drapeau ; elle doit avoir pour objet la conciliation des intérêts et celle des opinions. »

Notes Un article de Thil-Lorrain intitulé « Le Justicialisme. Justice et liberté dans l'organisation du travail » est publié dans les numéros du *Devoir* des 21 et 28 avril 1878.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#)

Œuvres citées

- Thil-Lorrain, « Le Justicialisme. Justice et liberté dans l'organisation du travail », *Le Devoir*, t. 1, 21 avril 1878, p. 104-105. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?P1132.1/105/100/434/0/0>, consulté le 4 mai 2023]
- Thil-Lorrain, « Le Justicialisme. Justice et liberté dans l'organisation du travail », *Le Devoir*, t. 1, 28 avril 1878, p. 120. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?P1132.1/121/100/434/0/0>, consulté le 4 mai 2023]

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Guise 15 Avril 78

Cher Monsieur,

Vous avez bien voulu adresser plusieurs articles au journal "Le devain" que je viens de fonder à Guise. Je vous remercie de ce bienveillant concours, au nom de la rédaction et en mon nom propre.

J'exprime seulement le besoin de vous faire remarquer que, si vous voulez bien parfois nous continuer ce concours, j'attacherais une grande force à ce que vos articles fussent partagés de façon à n'occuper que deux colonnes environ du journal. Vous n'ignorez point sans doute combien le

M. Chil Lorrain

commun des lecteurs est souvent effrayé à l'avance par la longueur d'un article, et surtout d'un article sérien.

Mon journal péche sans doute beaucoup par ce côté; car il ne suffit pas de dire de bonnes choses, il faut trouver le moyen de les faire lire. À ce point de vue, nous avons été obligés de couper en deux notre dernier article, la seconde partie n'en paraîtra pas dans le N° suivant.

Il est préférable, en pareille circonstance que l'auteur pose lui-même la division, car dès qu'il est préoccupé de cette manière, il fait son article en conséquence

comme il le connaît.

Nous me souhaiteraien parfaictement compris que "le devoir" n'entre pas dans la polémique de personnes, qu'il écartera même, autant que cela sera possible, la polémique de journal à journal, pour rester toujours dans la discussion des faits et des principes.

Nous écrivons même, au fait que nous le pourrons, d'atteindre une classe de la société, car ce ne peut être en donnant l'exemple de la division qui on peut parer la paternité humaine.

L'association doit être pour nous un drapeau; elle doit avoir place officielle

la conciliation des intérêts et celle des opinions. Je serai ~~heureux~~ toujours heureux de vous voir nous prêter le secours de votre plume, pour nous aider dans cette tâche.

Agreez je vous prie, cher Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Gédéon L^o D^o